

SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT

Pour un projet de construction de bâtiments logistiques et
station de semences situé à Orgères-en-Beauce

Rappels de l'état existant	2
Situation	2
Le contexte urbain	3
La flore du site	4
Contexte topographique	6
Plan local d'urbanisme	7
Constat - Analyse du paysage.....	8
Orientations d'aménagement	21
Réflexions	21
Ambiances recherchées	22
Principes d'aménagement	23
Schéma directeur d'aménagement paysager – Plan de synthèse.....	29

Annexe

Guide « Planter local » 2024 – Agence Régionale de la Biodiversité / Région Centre-Val de Loire
La Beauce

Rappels de l'état existant

Situation

La parcelle ZR0037 se situe à l'entrée de ville au Nord d'Orgères-en-Beauce. Elle se situe dans la plaine agricole entre le bourg d'Orgères-en-Beauce et la Vallée de la Conie.



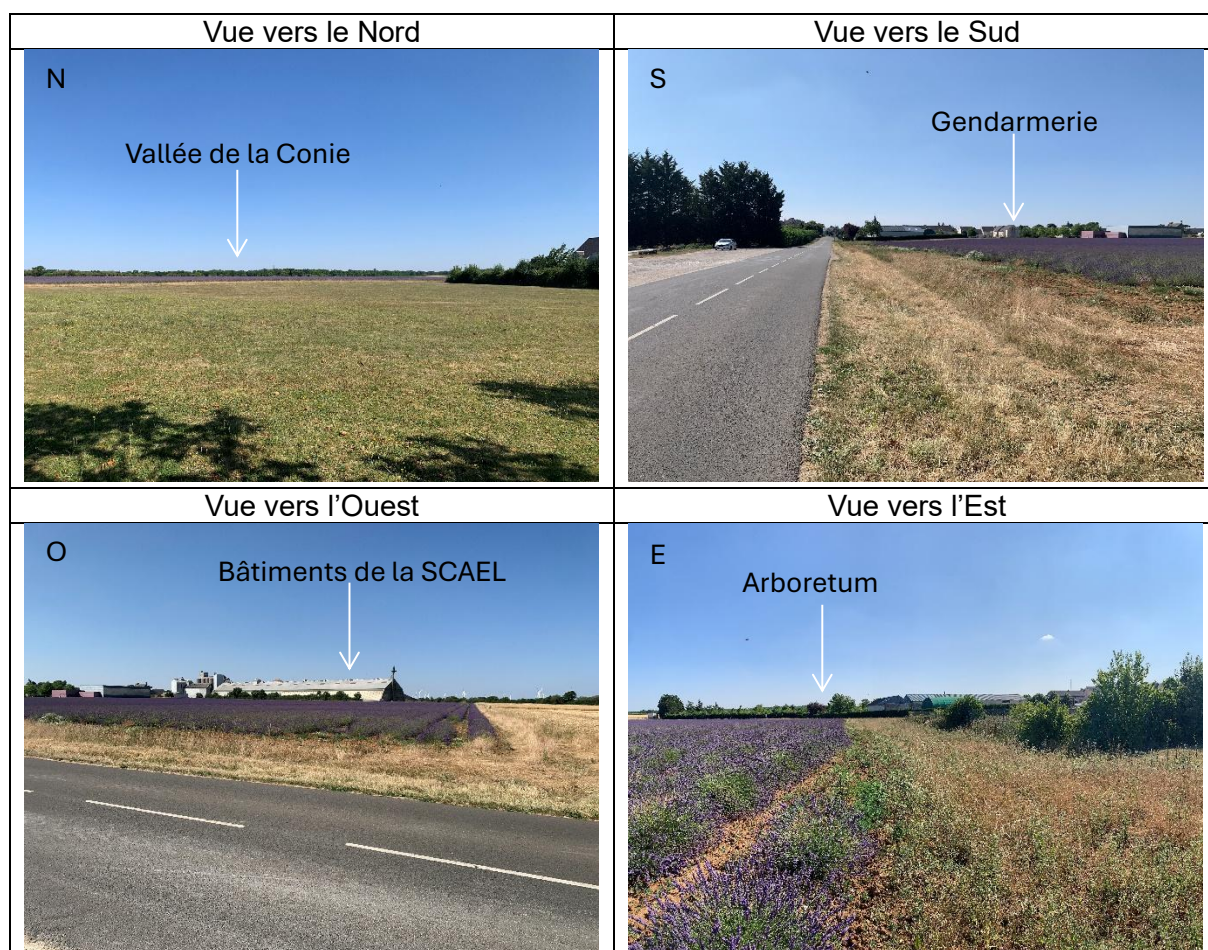
Le contexte urbain

Le site est une parcelle agricole qui jouxte les bâtiments de la SCAEL



Le contexte environnant est marqué par la présence :

- Au Nord, des parcelles agricoles et au-delà, la vallée de la Conie ;
- Au Sud, l'entrée de bourg d'Orgères-en-Beauce, avec la gendarmerie ;
- À l'Ouest, les bâtiments de la SCAEL, de la coopérative agricole AXÉREAL et au-delà, la plaine agricole ;
- À l'Est, la D29 et au-delà, l'Arboretum de la Conie et des parcelles agricoles.



La parcelle, aujourd'hui à caractère agricole, est entièrement à aménager.

Deux phases d'aménagement sont envisagées :

- Phase 1 comprenant la construction de bâtiments de logistiques
- Phase 2 ciblant l'implantation d'une station de semences.

La flore du site

La parcelle est actuellement en culture de lavande.

Un relevé floristique de la haie bordant le site à l'Ouest et de celles aux abords des logements et de l'arboretum (voir plan ci-dessous) ont fait l'objet d'un relevé floristique.



Noyer
(*Juglans regia*)



Églantier
(*Rosa canina*)



Prunelier
(*Prunus spinosa*)



Peuplier Noir
(*populus nigra*)



Aubépine
(*crataegus monogyna*)



Troène
(*Ligustrum angustifolium*)



Cornouiller sanguin
(Cornus sanguinea)

Fusain d'Europe
(Euonymus Europaeus)

Olivier de Bohême
(Eleagnus angustifolia)

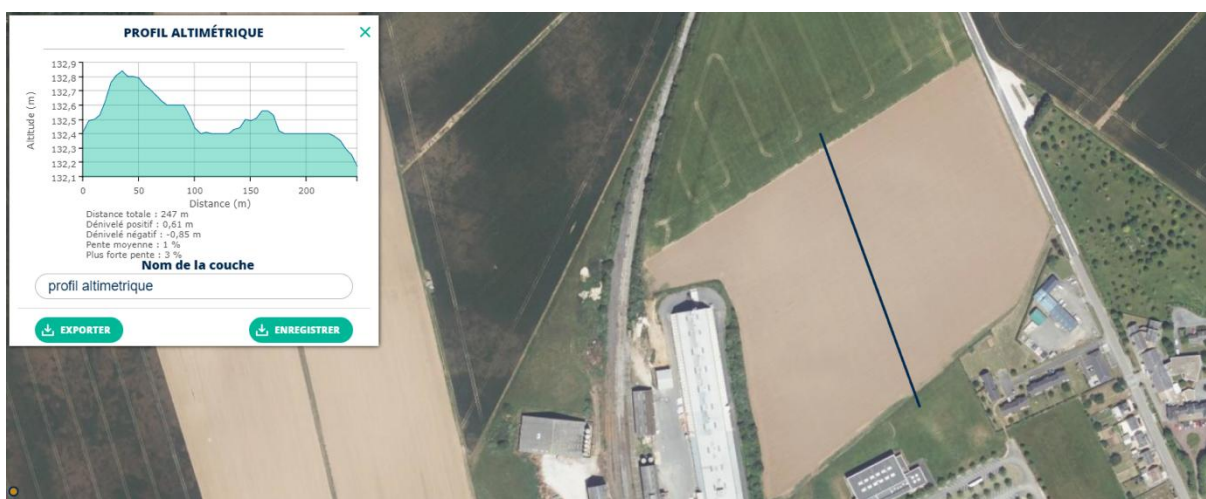
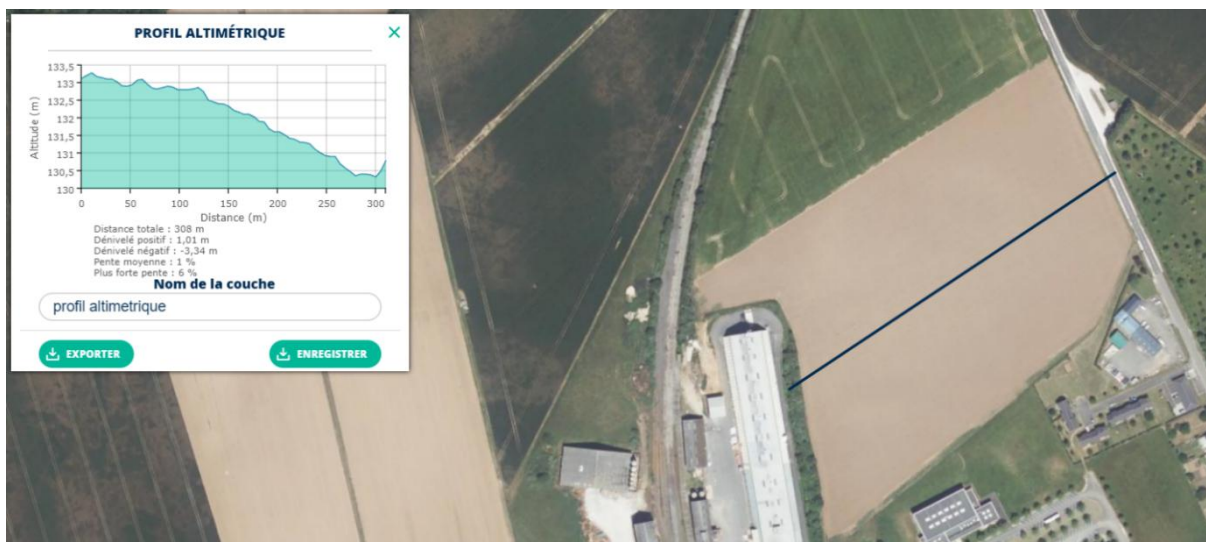
En complément du relevé des haies, les arbres présents en alignement sur le parking du pôle d'équipement ont été identifiés comme des platanes.

Les essences présentes sur le site et ses abords sont en majeure partie locales d'après l'agence régionale de la biodiversité centre-Val de Loire (ARB).

Contexte topographique

Le site de projet présente une topographie quasi-plane, avec une altitude oscillante entre 125 et 131m.

Le profil en long Est-Ouest relève un dénivelé positif constant de près de 3m (1%) en direction des silos existants et de la voie SNCF. En revanche, le profil en travers montre des irrégularités de relief avec un point bas situé au centre de la parcelle. Le dénivelé restant tout de même en direction de la vallée située au Nord et représentant une perte de 1m (0,7%) le long de la route départementale.



Plan local d'urbanisme

La parcelle étudiée est actuellement en zone agricole et nécessitera une déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU pour être rendue compatible avec le projet.

Cependant, nous pouvons nous inspirer des règles des zones voisines dans un but d'insertion et de continuité d'aménagement

Les parcelles voisines sont classées suivant 3 zones :

- Ub (résidentiel)
- Ue (équipements publics)
- Ux (activités)

Le règlement des zones comporte des dispositions générales applicables à l'ensemble du territoire :

1.2 QUALITE URBAINE, ARCHITECTURALE, ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE D. CLOTURES

Les murs de clôtures existants en matériaux traditionnels doivent être conservés.

L'édification de clôtures n'est pas obligatoire. Néanmoins, dans les secteurs concernés par le principe d'implantation à l'alignement des voies et emprises publiques, en cas d'implantation en recul des constructions et annexes, l'édification d'une clôture pourra être exigée afin de respecter la continuité de l'ordonnancement bâti sur voie.

Le recours à nu de matériaux destinés à être recouverts est interdit. L'emploi de matériaux d'aspect toile et film plastique, parpaings apparents, tôle ondulée sont interdits.

Toute clôture doit présenter une simplicité d'aspect et respecter une harmonie avec l'environnement bâti et paysager.

Dans le cadre du prolongement de clôtures existantes, la hauteur maximale de la clôture nouvelle pourra atteindre la hauteur de la clôture préexistante.

Les clôtures constituées de talus et haies végétalisés devront recourir à des essences locales

1.3 TRAITEMENT ENVIRONNEMENTAL ET ESPACES NON BATIS ET ABORDS DES CONSTRUCTIONS B. PLANTATIONS

La végétation existante, si elle révèle un arbre remarquable ou une espèce protégée doit être préservée.

La conservation de certains éléments, notamment les haies bordant la parcelle et les arbres les plus importants, pourra être imposée si ces éléments sont structurants pour le cadre bâti et paysager dans lequel s'inscrit la construction, ou si ces éléments concourent à la qualité écologique d'un espace structurant pour la biodiversité et/ou la trame verte et bleue.

Concernant les espaces à planter ou végétaliser au sein des aménagements, il est important de privilégier dans ce cadre un assortiment d'essences locales feuillues.

En complément des dispositions générales, les règles suivantes s'appliquent :

Zone Ue

Article Ue4

B. LES ELEMENTS DE PAYSAGE

Les espaces libres doivent être paysagés et plantés dans un souci d'intégration avec le projet de construction. Seules les essences indigènes sont recommandées

Zone Ux

Article Ux3

C. LES CLÔTURES

Les clôtures devront être traitées en fonction de l'usage et de la sécurité attendus. Les clôtures autorisées seront d'une hauteur maximum de 2 mètres. Les grillages en treillis soudé doublés

d'une haie végétale sont autorisés. Les plaques béton préfabriquées (avec ou sans soubassement) sont interdites.

Article Ux4

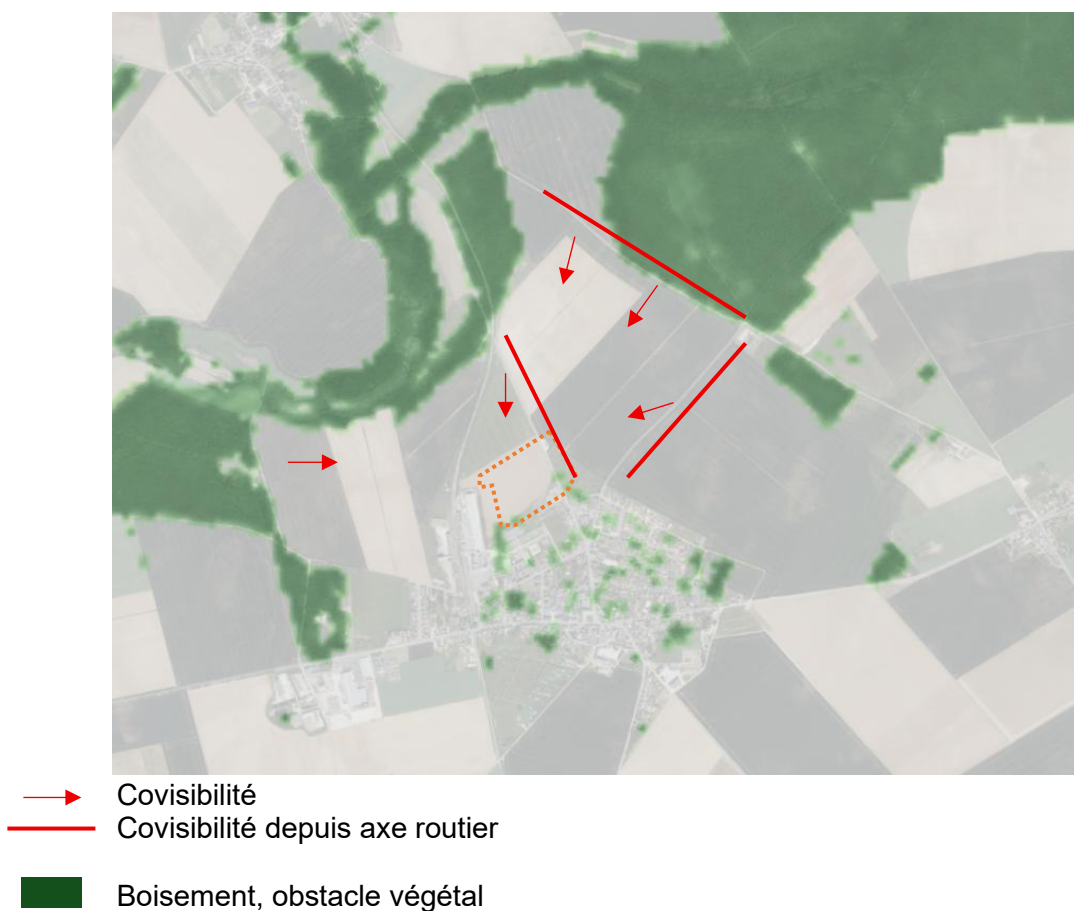
B. LES ELEMENTS DE PAYSAGE

Un accompagnement paysager et des clôtures végétales sont préconisés.

Constat - Analyse du paysage

Le site s'inscrit dans un paysage ouvert, avec une covisibilité importante depuis et vers le site. Le relief est extrêmement ténu, de même que le couvert végétal. La localisation du site en bord de départementale et en entrée de bourg expose grandement ce dernier aux perceptions proches et lointaines.

Covisibilités et obstacles à la covisibilité



Par observation de la vue aérienne, le premier constat est de relever qu'en grande majorité les vues lointaines sur le site sont contenues par une barrière naturelle, faisant obstacle à la covisibilité, composée de boisements pour ce qui est des franges ouest, nord et est, et du bourg au sud.

En revanche, les départementales D29, D132.4 et D153.4, au Nord-Est de la commune, ont une perspective ouverte sur le site de projet. Les futurs bâtiments pourront donc avoir un impact sur la qualité paysagère.

La visibilité vers le site a été étudiée en empruntant les diverses dessertes contenues à l'intérieur des boisements et du bourg, l'absence de relief et principalement de point haut aux alentours ne permettant pas d'avoir de point de vue particulier en direction de la parcelle concernée.

Repérage des points de vue



La parcelle étudiée est située en entrée du bourg, le long de la chaussée. Elle sera à terme la nouvelle image de l'entrée de ville. Actuellement en culture, ce sont les silos existants et prépondérants qui servent de fond de scène au site. L'entrée de ville est composée d'un côté par l'arboretum, tout d'abord masqué par la présence d'une haie de conifères imposants puis se découvrant à l'avancement à l'arrière d'une haie champêtre de qualité. Cet ensemble

végétal répond au volume bâti des silos au loin. Au milieu de cela, de l'autre côté de la chaussée, se développe des bâtiments d'équipement en tôle accompagnés de quelques arbres et d'une haie taillée en limite. Des collectifs apparaissent en deuxième rideau, essequés où seuls les jardins arrière sont accompagnés d'une haie libre en pourtour.

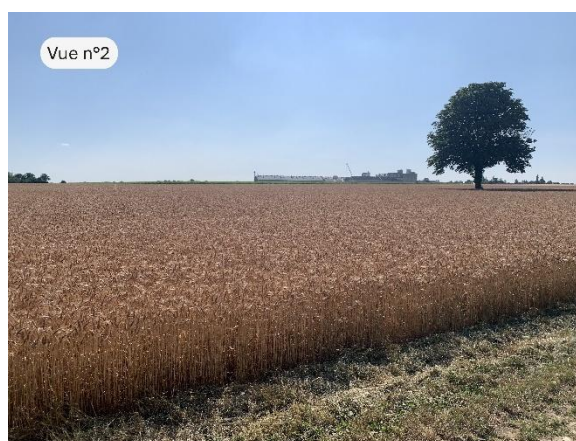
Depuis le centre bourg, le site ne peut être visible à hauteur d'homme. A titre d'exemple, depuis la rue des Écoles, entre les divers bâtiments publics (écoles, salle polyvalente) et les habitations, le site se trouve entièrement masqué.

En revanche, une fois le portail d'entrée du site d'équipements publics regroupant école, gymnase, pôle de santé, la vue sur le site est largement ouverte.

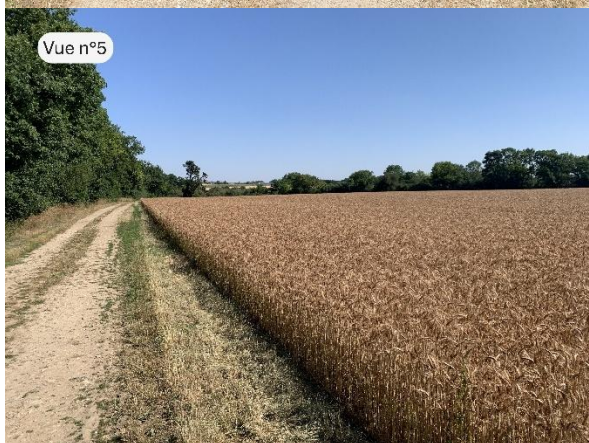
Ainsi, les deux principaux points d'observation directe du site sont la rue Texier-Gallas (Rd29) et la zone d'équipements publics attenante à la parcelle, sans aucune barrière visuelle.

Notre prospection se poursuit en prenant plus de recul, à la recherche de points de vue éloignés : depuis la voie menant au château de Feaslé, les routes départementales 153.4 et 132.4, mais également depuis le hameau de la Maladrerie. Notre point de repère pour situer la parcelle sera celui des silos existants voisins.

- (1) Le chemin de Feaslé se trouve légèrement en contrebas des silos et autres entrepôts existants. Le site au sol ne peut être visible car masqué par les bâtiments agricoles existants.
(2) Face à l'entrée du château, la monotonie de la plaine agricole est interrompue par la présence d'un chêne. Au fond, la ligne d'horizon est dessinée par la présence inévitable des bâtiments agricoles concurrençant le village et son clocher.



- (3-5) Les ripisylves et bosquets bouche la vue sur le paysage lointain et la plaine du versant opposé de la vallée.



(6) La vue de la frange urbaine à l'approche du centre bourg depuis la Rd 927 en provenance de Châteaudun laisse apparaître les silos dans la continuité des habitations et de leurs jardins plantés. Le rapport d'échelle des bâtiments agricoles est ici plus harmonieux et concurrencé par les arbres.



(7-8) Les divers entrepôts et silos sont en vue direct depuis l'intérieur du bourg, sans transition. Un bâtiment XIXe sert d'entrée au site de stockage, rappelant que le site se trouve dans le bourg d'Orgères.



(33-34) Prises depuis le passage à niveau en limite nord de la commune, ces vues nous permettent de constater la concurrence entre les deux ensembles que sont l'arboretum et les silos, encadrant le bourg et son clocher.



(35) La vue est éloignée du site et prise depuis la Rd153.4 en provenance de Fontenay-sur-Conie. Elle nous permet d'observer le dialogue entre le clocher du village et les silos. La route en léger contrebas ne nous permet pas d'observer dans son entièreté l'urbanisation. Les cultures de maïs viennent à créer un rideau sur le village.



(36-40) Au carrefour des route 153.4 et 132.4, au niveau de la station d'épuration, les vues sur le site sont dégagées. Nous constatons la présence d'un parc éolien en arrière-plan. L'arboretum, dont les arbres n'ont pas encore atteint leur maturité, vient à masquer en partie

les silos. Si le développement des arbres vient à égaler celui des conifères en entrée de ville, ceux-ci devraient à terme masquer la perception des silos.



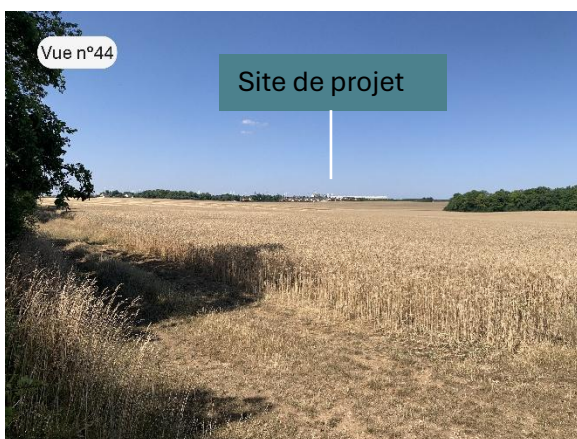
(42) En entrée de ville depuis la Rd132.4, l'arboretum masque entièrement la présence des silos et du site.



(43) Depuis la Rd153.4, entre la station d'épuration et le bois Bézard, à l'horizon les silos existants se trouvent dans l'axe de l'arboretum



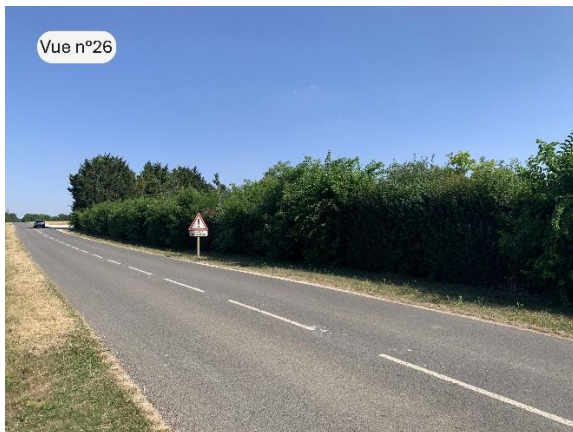
(44) Toujours en direction de la Maladrerie, entre les deux boisements qui longent la voirie, le Bois Bézard et Bellevue, une fenêtre laisse apparaître le bourg, en partie masqué par le boisement situé à l'Est du bourg.



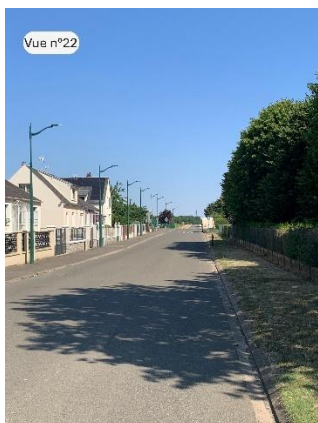
(45-46) Depuis le hameau de La Maladrerie, les points de vue sont les plus éloignés du site. Les silos existants se trouvent à l'arrière du bourg et dépassent des toitures des habitations. L'arboretum est dans le prolongement des quartiers d'habitat.



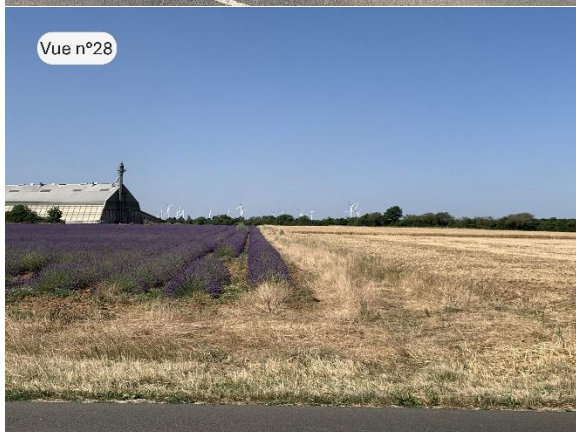
(26, 27, 32, 41) L'arboretum est situé sur une parcelle cernée de haies diverses, parfois en conifères, d'autre d'aspect champêtre mêlant Cornouiller sanguin, fusain d'Europe, troènes ou olivier de Bohème. Inauguré en juin 2003, il présente quelques 258 arbres de 25 espèces différentes avec une majorité de chênes. L'espace n'est ouvert que sur une seule de ses limites d'où s'effectue l'entrée, depuis l'intérieur du quartier d'habitat.



(22-23) En sortie du bourg, rue Texier-Gallas, la chaussée est bordée d'un côté par les fonds de jardins arborés puis l'arboretum, tandis que l'autre côté se compose de clôtures translucides laissant apparaître les cours minérales et bâtiments d'activité.



(24-25, 28-31) La parcelle, objet de l'étude, est aujourd'hui en culture de lavande. Une bande de recul est laissée libre le long des parcelles riveraines habitées. En fond de parcelle, le long des silos, une haie bocagère vient à masquer le pied des bâtiments sans pour autant atteindre leur faitage ni même couvrir l'entièreté du linéaire du silo.





(9-13, 16-17) La plaine enherbée du pôle d'équipement est entièrement ouverte sur la parcelle en culture. Des haies bocagères entourent la parcelle de la gendarmerie et isole les logements des vues sur les jardins depuis l'espace public. Les étages des bâtiments d'habitation ont cependant une vue plongeante sur la plaine.

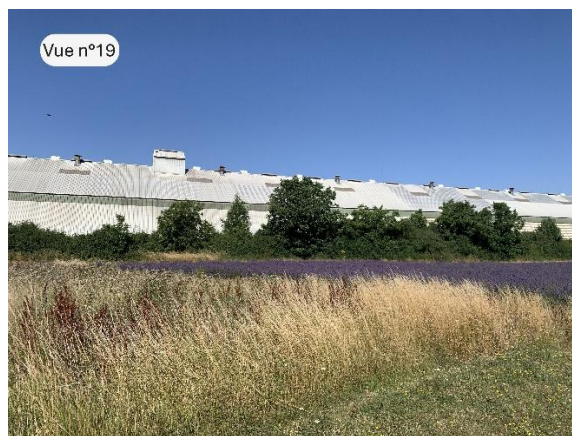




(14) La limite partagée entre la culture de lavande et les logements de la gendarmerie est dépourvue de pare vue. La haie bocagère existantes sur les limites avec le domaine public est ici inexistante en retour et le vis-à-vis est important.



(18-20) Un talus végétalisé est présent sur la parcelle du pôle d'équipement en parallèle des silos. Une haie bocagère le prolonge en décalé avec un effet de masque au niveau du pied des bâtiments.



(21) Vue depuis le haut du talus, l'horizon est occupé par les boisements, masquant la plaine de culture des Villages Vovéens, principale commune située au Nord.



En conclusion, le projet, situé dans une plaine agricole, est perceptible depuis les espaces proches et lointains.

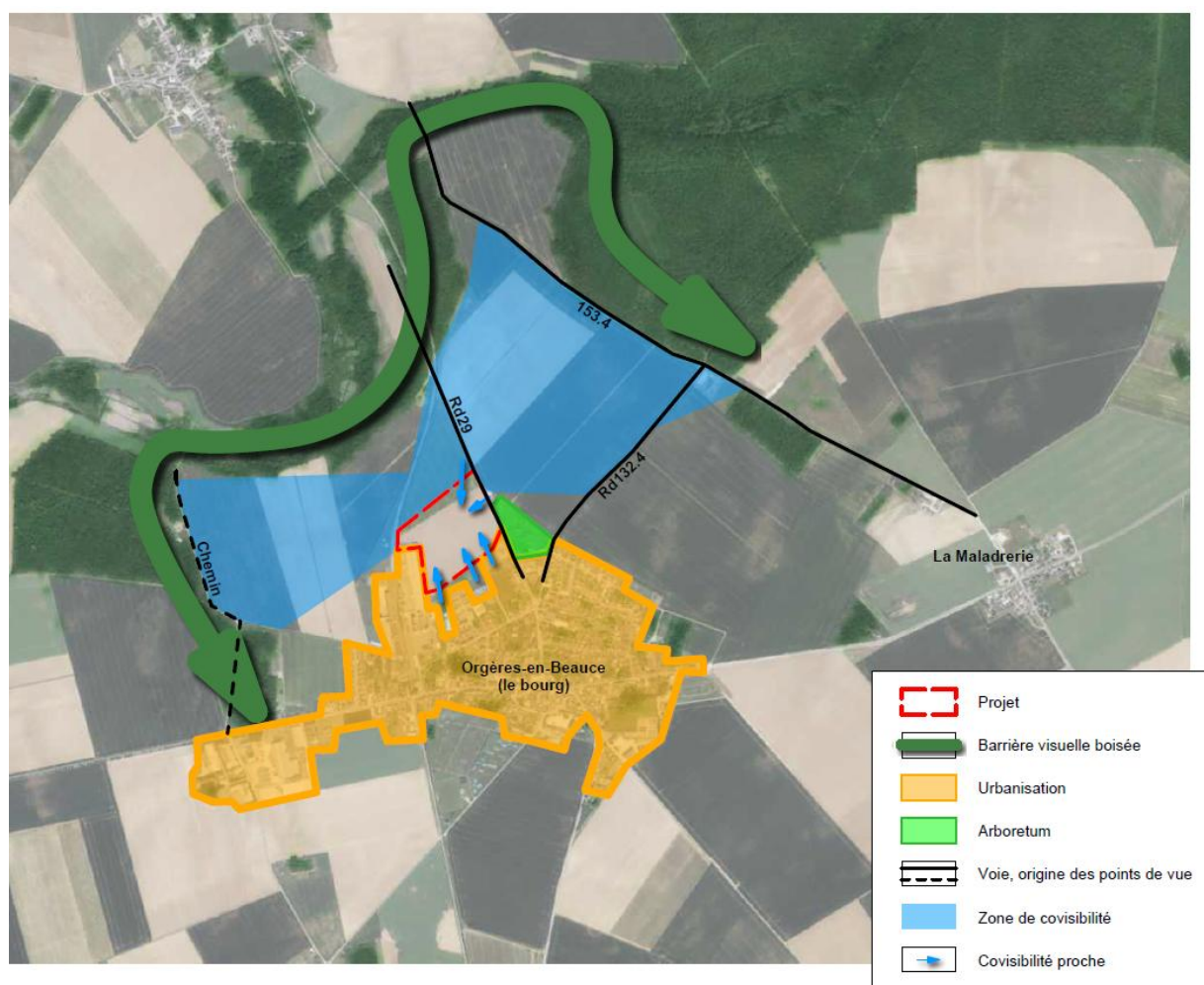
Des barrières naturelles viennent à bloquer les vues sur le site depuis les plaines alentours. Les boisements, qu'ils soient continus ou ponctuels, créés une enceinte verte en limite communale. L'arboretum est également un élément essentiel du paysage pour l'apport de verdure qu'il crée en entrée de bourg mais également pour sa capacité à obstruer les vues sur le site et les silos voisins.

D'autres barrières, d'ordre bâti, assurent également un effet de masque, tout en s'imposant dans l'environnement. Les silos existants imprègnent le paysage. La concurrence qu'ils opèrent vis-à-vis du bourg vient à gommer l'ambiance rurale du village.

Orientations d'aménagement

Réflexions

Des zones de covisibilité peuvent être établies, en complément de celles évidentes en lien direct avec le site. Une réflexion sur le paysage devra être engagée. D'une manière générale, le projet établira une transformation de l'entrée de ville et devra s'inscrire dans une démarche qualitative et accueillante en lien avec les aménagements existants.



La végétation existante est d'ordre général locale. Les principes de plantation aux abords des bâtiments projetés devront en tenir compte pour ne pas apporter de nouveau point singulier dans le paysage. Une attention particulière sera portée sur le traitement des franges visibles depuis le Nord, au débouché du bois de Cambrai, et celle en partage avec les logements au Sud et la plaine d'équipements. Une végétation dense et opaque est ici à privilégier, en rapport avec les boisements alentours et leur effet de masque.

À contrario, un accompagnement végétal composé d'arbres de haut jet est recommandé pour agrémenter la façade Est longeant la rue Texier-Gallas. Le recours à une végétation trop dense de type haie bocagère, risquerait de créer un effet de tunnel au niveau de l'entrée de village sans pour autant laisser s'oublier l'empreinte des silos existants et favorisant la prise de vitesse des véhicules.

Ambiances recherchées

Dans un souci d'intégration au site, il est préférable de reprendre les codes des espaces environnants. Les espaces naturels et aménagés du territoire communal et directement perceptibles depuis le site ont été étudiés pour servir d'inspiration à l'intégration paysagère ici recherchée.

Le bosquet

A l'image des multiples bosquets dispersés sur le territoire communal, il est ici recherché à masquer le fronton bâti imposé par l'implantation des nouveaux bâtiments en entrée de bourg. Le nord de la parcelle se prête à accueillir un masque naturel, assurant une transition entre l'urbanisation du village et la plaine cultivée. Ce bosquet répondra par symétrie avec le bois de Cambrai, la voie ferrée et les parcelles agricoles servant de charnière ou couture dans le paysage.



Bois de Cambrai en limite communale



Bosquet aux abords de la station d'épuration (Rd 153.4)

Les alignements

De récents aménagements jouxtent la parcelle à aménager. Il s'agit de la parcelle d'équipements publics située au sud du projet. Le parti pris d'organiser et marquer les voies de circulations par plusieurs mails plantés d'arbres de haut jet peut être repris dans l'aménagement de la parcelle et ainsi marquer cette caractéristique d'équipement et d'activité sur la commune.

Le but n'étant pas de masquer entièrement les futurs bâtiments, tout du moins à proximité, la plantation d'arbres en alignement permet de maintenir une visibilité proche au-dessous des houppiers et d'offrir un masque végétal dès lors que l'on s'éloigne de la parcelle.

L'alignement des arbres est également un marqueur de vitesse, situé en entrée de bourg, l'impression de vitesse est perçue par l'automobiliste et peut favoriser une décélération à l'approche de l'urbanisation.

Enfin, un mail planté offre des zones d'ombrage, appréciées au-dessus des poches de stationnement.



Stationnement au centre de la parcelle voisine dédiée aux équipements publics

Le talus végétalisé

Le long des silos existe un talus les séparant du gymnase. Souvent réalisés au moyen des déblais de terre effectués lors de constructions de bâtiments, ces talus sont à l'image d'une bosse ou d'un dos dépassant de la ligne du terrain naturel. La proposition faite pour le projet

est de réaliser un talus dissymétrique, en pente douce du côté extérieur et plus prononcée vers l'intérieur du site, reprenant avec souplesse la ligne du terrain naturel. Le principe d'une pente douce en extérieur vise à accompagner l'œil de l'observateur progressivement vers le sommet du talus et non de lui imposer une muraille soudaine comme il peut être constaté trop souvent.

Principes d'aménagement

Le bosquet

La superficie du bosquet représente 9 000 m² (0,9 ha) et sa largeur est une bande de 30m d'épaisseur.

Le principe de reboisement forestier consiste en la plantation de jeunes plants de feuillus issues de pépinières forestières, âgés de 6 mois à 2 ans, en racines nues ou sachet et protégés par un dispositif anti-rongeurs pour faciliter leur implantation et développement. La densité de plantation est d'environ 1 100 plants / ha (1 pour 9 m², espacement en tous sens de 3m) soit pour la parcelle concernée 990 plants.

Le bosquet fera partie intégrante de la parcelle et devra être clôturé en limites Ouest/Nord/Est pour éviter l'intrusion de cervidés.

L'espacement des plants permet le passage d'un engin d'entretien pour effectuer une fauche annuelle et ainsi de prioriser le développement des futurs arbres.

En complément de cette bande boisée, la lisière intérieure sera réalisée en prairie le temps du développement des plants forestiers, fauchée en gestion différenciée pour assurer une fonction de tampon avec la voirie intérieure du site.



Exemple d'une jeune plantation en reboisement forestier

Les alignements

Plusieurs alignements sont ici préconisés, à la fois pour caractériser la destination de la parcelle mais également faire office de masque végétal au lointain de la parcelle.

Le développement du bosquet au Nord étant à long terme, il est primordial de pallier à cela même à moindre effet au moyen de plantation d'arbres déjà développer qui assureront un habillage végétal des franchises de la parcelle.

Les alignements reprendront, à l'image de la parcelle d'équipements située au Sud, le principe d'accompagnement des voies structurantes du projet. En plus d'assurer une insertion paysagère des bâtiments, ils feront entrer cette végétation au cœur du site, trop souvent reléguée aux franges extérieures.



Alignement en bord de chaussée



Stationnement ombragé avec de multiples alignements

Les stationnements seront agrémentés de haies basses masquant depuis l'extérieur du site les véhicules y séjournant. Ces haies seront composées en majeure partie d'essences locales persistantes à semi-persistantes, nourricières pour la faune locale. Elles assureront en plus d'un effet de masque, une liaison sécurisée pour la faune entre les différents types d'habitat.

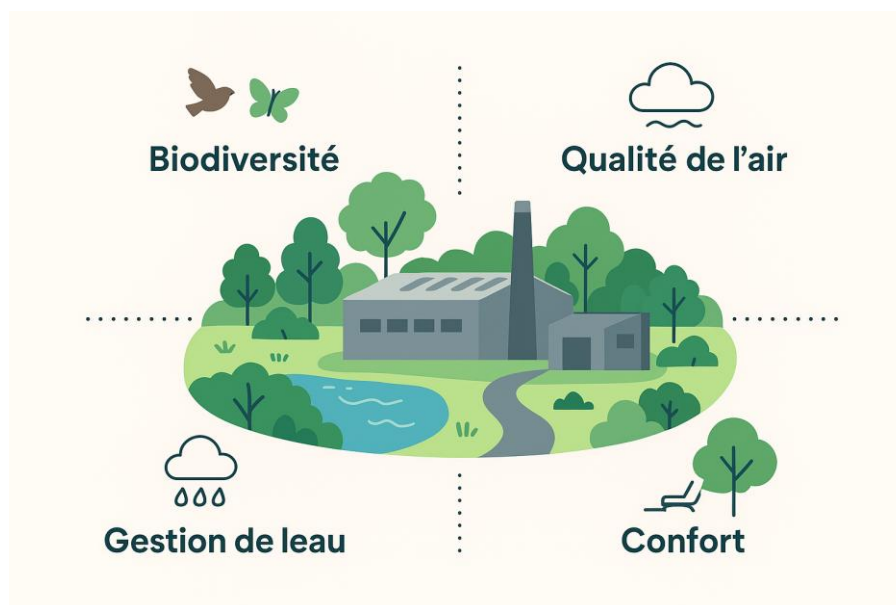


Des engazonnements rustiques prendront place sous les alignements. Une gestion différenciée de ces espaces permettra à la fois à la faune locale d'y trouver refuge et de s'y reproduire mais également de réduire les coûts d'entretien.

Quelques gros sujets (arbre de première grandeur) pourront symboliser l'entrée du site et articuler la jonction entre les alignements et le talus sud.

La création d'un maillage végétal à l'intérieur du projet a de nombreuses vertus comme :

- Relier les espaces naturels alentours permettant la circulation de la faune locale (lien entre bosquet et talus) à l'image d'une trame verte
- Lutter contre les îlots de chaleur
- Permettre l'infiltration des eaux pluviales au moyen de dispositifs adaptés végétalisés
- Améliorer le cadre de travail en le rendant plus agréable
- Atténuer l'impact visuel des bâtiments et infrastructures
- Valorisation de l'image de l'entreprise dans une démarche respectueuse de l'environnement
- ...



La clôture

A des fins de limitation de vitesse et de prise de conscience de cette dernière, il n'est pas attendu de clôture végétale le long de la rue Texier-Gallas (Rd29). La mise en œuvre d'une clôture transparente, laissant apparaître les alignements d'arbres est ici préconisée. La création du pendant de la haie existante en limite de l'arboretum risquerait de créer un effet de tunnel défavorable à l'image d'une entrée de bourg apaisée. Au contraire, l'ouverture sur un espace profond, enherbé et planté d'arbres offrira une respiration entre la plaine et le bourg.

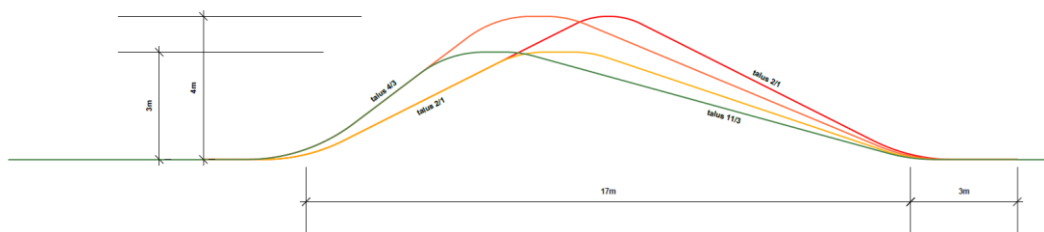


Exemple de plantations en alignement sur engazonnement avec clôture transparente

Le talus végétalisé

Les hauteurs et pentes ont été étudiées pour optimiser l'effet de masque du talus planté vis-à-vis des riverains mais également pour harmoniser son insertion dans le site. Aussi, la composition en vert sur le schéma ci-dessous d'une hauteur de 3m avec une pente côté intérieur de 4m (au sol) pour 3m (à la verticale) et une pente côté extérieur plus douce (11 pour 3) est recommandée. Cette géométrie permet d'obtenir un plat en partie supérieure facilitant l'entretien et l'accessibilité du talus.

Étude des pentes de talus échelle : 1 / 100



La création de couloir en oblique scindant le linéaire de talus en plusieurs unités permettra d'accéder depuis l'intérieur de la parcelle vers l'extérieur, toujours dans un but de faciliter l'entretien et l'accessibilité.

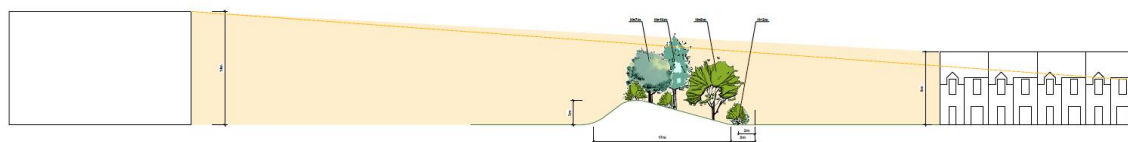


Couloirs obliques au travers des talus

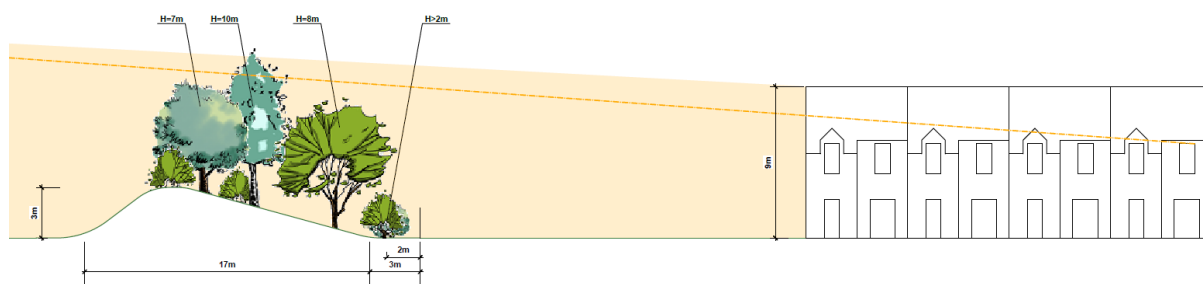
Le talus sera accompagné de la plantation d'arbres d'essences locales aux diverses façons culturales (tige, baliveaux, cépée) sur le versant en pente douce. Un engazonnement de type prairie concourra à stabiliser la terre mise en place.

L'emprise du talus représente 17m au sol, à cela s'ajoute un retrait de 3 par rapport aux limites de la parcelle permettant l'implantation d'une haie champêtre le long de la clôture périphérique. Cette haie composée d'arbuste sera positionnée à 2 m en retrait de la clôture, les végétaux la composant pouvant dépasser les 2m de hauteur à terme (art. L-671 du code civil). Ainsi, la visibilité sur les futurs bâtiments, à terme, des riverains situés au Sud de la parcelle sera masquée par la présence d'un rideau végétal.

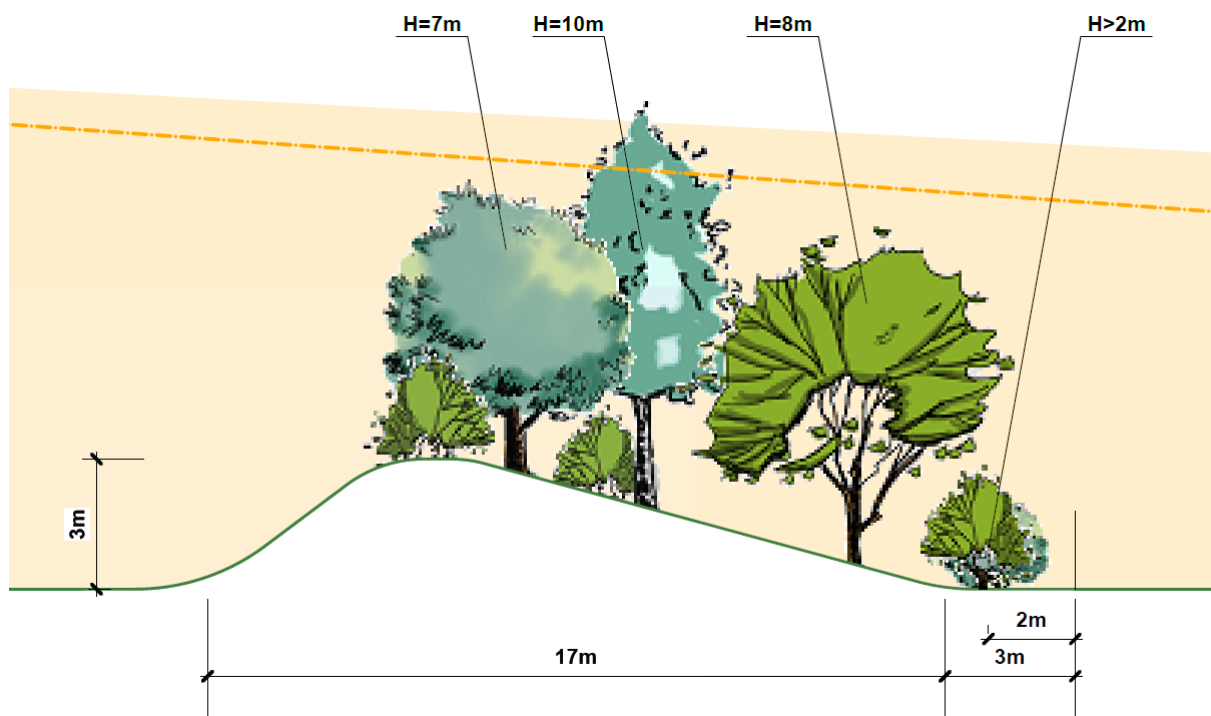
Rapport entre talus et bâti
échelle : 1 / 400



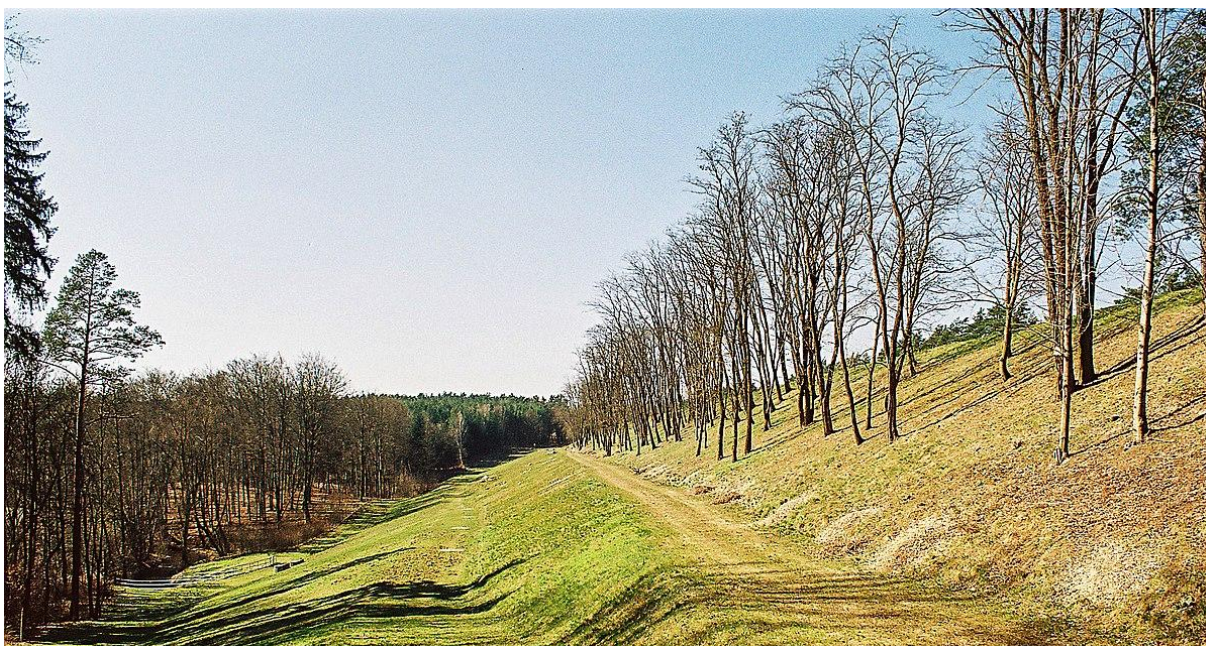
Talus, obstacle visuel entre riverains et nouveaux bâtiments



Rapport d'échelle équivalent entre bâtiment d'habitation et plantations sur talus



Plantations sur talus mêlant arbres (2^e et 3^e grandeur) et arbustes



Talus boisé en pente douce

Desserte et implantation des bâtiments

Un unique accès est à privilégier, le plus éloigné de l'urbanisation actuelle, afin de ne pas multiplier les ouvertures visuelles larges sur la parcelle. En la situant au Nord de l'opération, elle permettra d'irriguer l'ensemble des bâtiments par une voie longeant le boisement souhaité, à l'image des voies à l'est de la commune bordées par le bois de Cambrai.

Enfin, pour assurer la présence d'une ceinture verte le long des limites Est (rue Texier-Gallas) et Sud (urbanisation), un retrait minimum de 20m est à privilégier, représentant l'emprise des talus ou des alignements d'arbres et des stationnements.

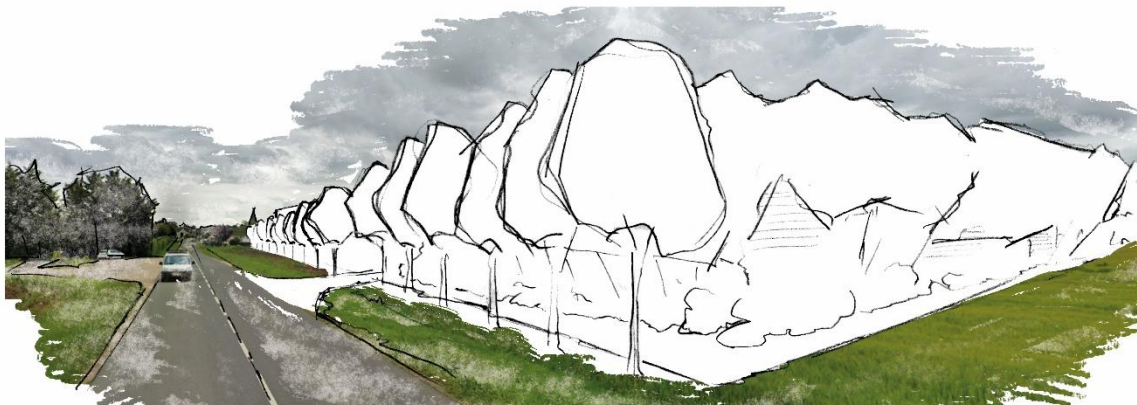


Retrait minimum des bâtiments pour assurer une ceinture verte en limites du projet

L'ensemble des préconisations édictées ci-dessus se retrouvent synthétisées dans un plan de schéma directeur d'aménagement.



OYA



Nouvelle entrée du bourg d'Orgères-en-Beauce

L'aménagement remplit deux fonctions distinctes qui sont l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments comme la nouvelle entrée de bourg d'Orgères-en-Beauce.

Les alignements d'arbres rempliront ces fonctions, rejoints dans un second temps, par le développement d'un bosquet au Nord. En limite avec l'urbanisation sud, des plantations sur talus viendront à masquer les co-visibilités entre riverains, équipements publics et nouveaux bâtiments.

Dans l'esprit du développement des espaces verts communaux, le schéma directeur d'aménagement paysager s'inscrit dans cette continuité, respectueux des existants, de l'environnement par le développement d'une trame verte continue et l'emploi d'espèces végétales locales.

Dans cet esprit de continuité, l'implantation de petits bosquets ou groupements d'arbres à l'intérieur même du site pourra prolonger la démarche. Ces éléments devront être liés par la mise en œuvre de haies ou pelouses en gestion différenciées, poursuivant la trame verte créée en limites du site.



AGENCE RÉGIONALE
DE LA **BIODIVERSITÉ**
centre-val de loire

GUIDE *Planter local* 2024



OBSERVATOIRE
RÉGIONAL
DE LA BIODIVERSITÉ
CENTRE-VAL DE LOIRE



Le guide Planter local s'adresse à tous les publics souhaitant réaliser un projet de plantation ayant le maximum de chances de réussite. Particuliers, collectivités (en l'annexant à votre PLU par exemple), entreprises... Ce guide a été conçu pour vous !

En 2016, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBN du Bassin parisien) a réalisé un travail d'identification des essences arbustives locales. Il s'agit d'espèces indigènes (naturellement présentes sur le territoire) et répandues dans les régions naturelles concernées. Ce projet a été mené en partenariat avec la Région Centre-Val de Loire dans le cadre des travaux de l'Observatoire régional de la biodiversité. Il a abouti à la rédaction de ce Guide Planter local présentant la liste des essences d'arbrisseaux, de lianes, d'arbustes et d'arbres, adaptées aux entités naturelles régionales.

Bocages, gâtines, forêts, landes et étangs, vallées ou champagnes, sont autant de milieux rencontrés en Centre-Val de Loire. Les typicités géographiques, pédologiques et climatiques de la région ont permis de délimiter 16 entités naturelles sur le territoire. Ces différentes aires regroupent des caractéristiques favorables à certaines essences d'arbres ou d'arbustes.

Ce guide précise aussi quelques informations à savoir sur les essences pour réussir sa plantation, comme le feuillage persistant ou non, la période de floraison et les affinités écologiques pour le pH et l'humidité du sol.

Pour en savoir plus sur la méthode utilisée, téléchargez la Notice pour le choix d'arbres et d'arbustes pour la végétalisation à vocation écologique et paysagère en Centre-Val de Loire CBNBP - Mai 2016 : https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargements/Notice_arbres_arbustes_CBNBP.pdf

61

Espèces d'arbres et d'arbustes indigènes au Centre-Val de Loire (CBNBP, 2016)



Sommaire



1. Planter local, pourquoi ?

La flore sauvage dite « locale », désigne les végétaux originaires de notre région, évoluant sur ce territoire depuis des millénaires, avec les autres organismes (insectes, oiseaux, champignons...).

En effet, **faune et flore sont interdépendantes** : certaines espèces pollinisatrices sont morphologiquement adaptées à une flore spécifique (la Mélitte salicaire par exemple butine exclusivement la salicaire, la Colette du Lierre butine... le Lierre !). Ces adaptations sont inscrites au niveau génétique. Cette co-évolution est typique d'une échelle locale : les plantes d'un milieu sont adaptées aux insectes de ce même milieu.

Faire appel aux plantes locales est ainsi une approche clé pour restaurer la fonctionnalité des écosystèmes. Le végétal est en effet le socle des chaînes alimentaires, en tant qu'habitat, lieu de reproduction et source de nourriture pour la faune.

Les essences locales, par leur adaptation au milieu s'enracinent bien dès le début de leur plantation. Cela assure par la suite **une meilleure résilience face aux épisodes climatiques intenses** (sécheresse notamment) car leur système racinaire est plus déployé et peut s'associer aux micro-organismes du sol (comme les champignons).

1. Les espèces exotiques envahissantes

Véritable fléau pour la biodiversité (responsables de l'extinction de 60% des espèces dans le monde - IPBES, 2023), ces essences exotiques envahissantes se retrouvent néanmoins, certaines d'entre elles, en vente dans certaines jardineries. Leur liste est connue pour le Centre-Val de Loire, consultez le répertoire photographique ou la page dédiée pour en savoir plus ! Pour info, il existe néanmoins une liste de plantes exotiques envahissantes interdites légalement à la vente.

Que veut dire espèce indigène ?

Une espèce végétale est dite **indigène** d'un territoire (ex : le Centre-Val de Loire) lorsqu'elle fait partie du cortège floristique « originel » du territoire dans la période bioclimatique actuelle, autrement dit qu'elle n'a pas été introduite sur ce territoire de façon volontaire ou involontaire par les activités humaines.

Une espèce indigène peut avoir une aire de distribution naturelle très large telle que la France, une partie de l'Europe ou plus. On parle de plantes indigènes d'origine génétique locale quand on introduit des individus d'une plante indigène (plantation, semis...) prélevés dans **des populations situées sur une zone géographiquement proche**. Ces individus ont donc un patrimoine génétique mieux adapté aux conditions du milieu (sol, relief, climat...) que des individus qui proviendraient de zones géographiques très éloignées.

Liens utiles :

■ **Répertoire** : <https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/ressources/base-documentaire/repertoirephotographique-des-plantes-exotiques-envahissantes-en-centre-val-de-loire-observatoire>

■ **Page** : <https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/comprendre/les-causes-de-perte-de-la-biodiversite/les-especes-exotiques-envahissantes>

2. Même dans le contexte climatique actuel ?

Pour qu'une végétation pousse bien, il faut que les espèces en place soient adaptées aux conditions locales (nature, profondeur et humidité du sol, microclimat...). Un végétal implanté dans des conditions optimales sera plus résistant aux changements. Les plantes sauvages locales, génétiquement variées, sont plus à même de se maintenir dans un contexte où le milieu se modifie. **La diversité génétique offre une capacité d'adaptation** plus grande : les individus de l'espèce ayant réussi à se maintenir, parviendront à se reproduire et leurs descendants seront pourvus de cette adaptation réussie.

Les projections sur le futur climat en région doivent toujours être exprimées avec les incertitudes associées à leur calcul. Cependant, le climat régional a déjà été modifié avec une hausse constatée des températures depuis 50 ans et des étés plus marqués. Concernant les aires potentielles de distribution des essences, le futur climat pourrait se rapprocher de celui actuel en Poitou-Charentes. Aussi, il pourrait être intéressant de prendre en compte ces projections et d'intégrer éventuellement des plantes indigènes dont l'origine génétique est plus méridionale.

3. Attention aux confusions !

Attention aux variétés horticoles d'essences indigènes, elles sont sélectionnées pour leur esthétisme et ont un patrimoine génétique différent. Elles sont souvent repérables à leur nom qui fait suite au nom latin de l'espèce (par exemple : *Evonymus europaeus* 'Red Cascade' ou *Evonymus europaeus* 'Albus').

Une espèce peut également avoir plusieurs sous-espèces d'origines géographiques différentes. C'est le cas du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) dont la sous-espèce *australis* provient d'Europe de l'Est et est invasive alors que *Cornus sanguinea subsp. sanguinea* est indigène en France.

Les plantes indigènes les mieux adaptées à un terrain seront celles qui y poussent naturellement. Il faudra donc préférer des plants cultivés localement à partir de graines récoltées dans la région ou à proximité, plutôt que ceux importés d'autres pays. Les plants d'origines différentes peuvent également être des vecteurs de maladies et infecter les espèces indigènes.

Planter local ne veut pas dire acheter local. Il faut en effet vérifier l'origine des plants, qu'ils soient obtenus à partir de plants indigènes, ce qui n'est pas toujours le cas. Des arbustes achetés localement peuvent ne pas provenir de la région, ni même de France.

4. La marque Végétal local



La marque Végétal local a été créée par la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, l'association Plante & Cité et l'AFAC - Agroforesteries en 2014 et est détenue par l'Office français de la biodiversité.

Elle garantit l'origine locale des plants qui en bénéficient et labellise l'ensemble du réseau : collecteurs de graines, cultivateurs, producteurs.

Cette marque permet une plus grande transparence sur la provenance des plants vendus.

6. Et les essences de verger ?

Planter local, mais domestique, peut aussi être une idée d'aménagement. **Les variétés végétales cultivées anciennes du Centre-Val de Loire, sont rustiques et résistantes aux maladies.** Les variétés fruitières locales sont nombreuses en Région : pommes et poires, mais aussi cerises, prunes, châtaignes..., on recense près de 500 variétés anciennes et locales.

Pour en savoir plus, accédez à la page des variétés fruitières sur le site de l'URGC :
<https://www.tresorsvivantsducentre.com/fruits>

Il est conseillé de se renseigner auprès d'un verger conservatoire, garant de la rusticité des espèces. Le site des [Croqueurs de pommes](#) recense les associations locales qui militent pour la sauvegarde des variétés fruitières régionales en voie de disparition.

Pour améliorer l'offre de plants de ces variétés, l'Union pour les Ressources Génétiques du Centre-Val de Loire (URGC) incite les associations gérant les conservatoires (Société Pomologique du Berry, Croqueurs de pommes) à la mise en place de partenariats avec des pépiniéristes. Les meilleures variétés sont sélectionnées et présentées dans un guide « **Et si on plantait des variétés locales ?** », décliné par terroir, puis multipliées et proposées à la vente par les pépiniéristes partenaires. Les guides pour le Berry, la Touraine, le Perche et le Gâtinais sont disponibles sur la page dédiée aux arbres fruitiers (plus haut).

Pour connaître les pépiniéristes partenaires de l'opération, consultez [l'annuaire des producteurs](#) proposé par l'URGC.

Sur le site internet de la marque, vous trouverez une liste des producteurs labellisés par la marque, l'origine génétique de la production devant provenir de la région biogéographique Bassin parisien sud.

De nombreuses ressources (articles, médiathèque...) y sont également présentes pour aider à l'intégration de la marque dans les marchés publics, tel que le nouveau guide à destination des prescripteurs : de la graine aux paysages, pourquoi et comment prescrire des végétaux sauvages et locaux?

Comment produire des plants d'origine génétiquement locale ?

Les grands principes d'usage de la marque Végétal local et ses critères techniques sont rassemblés dans deux documents référents : le Règlement d'usage générique et le Référentiel technique. Le Référentiel technique explicite toutes les étapes de la démarche pour certifier un plant Végétal local :

- La collecte de graines (ou bouture) se fait de manière durable, dans la région d'origine en milieu naturel, sur des arbres ou des arbustes adultes anciens, avec un minimum de 30 individus échantillonnés.
- Après la levée de la dormance, la mise en culture se fait en pleine terre ou en bac/godets sur plusieurs saisons.
- L'élevage à partir des jeunes plants, se fait sans sélection afin de conserver la diversité génétique des végétaux ?

Liens utiles :

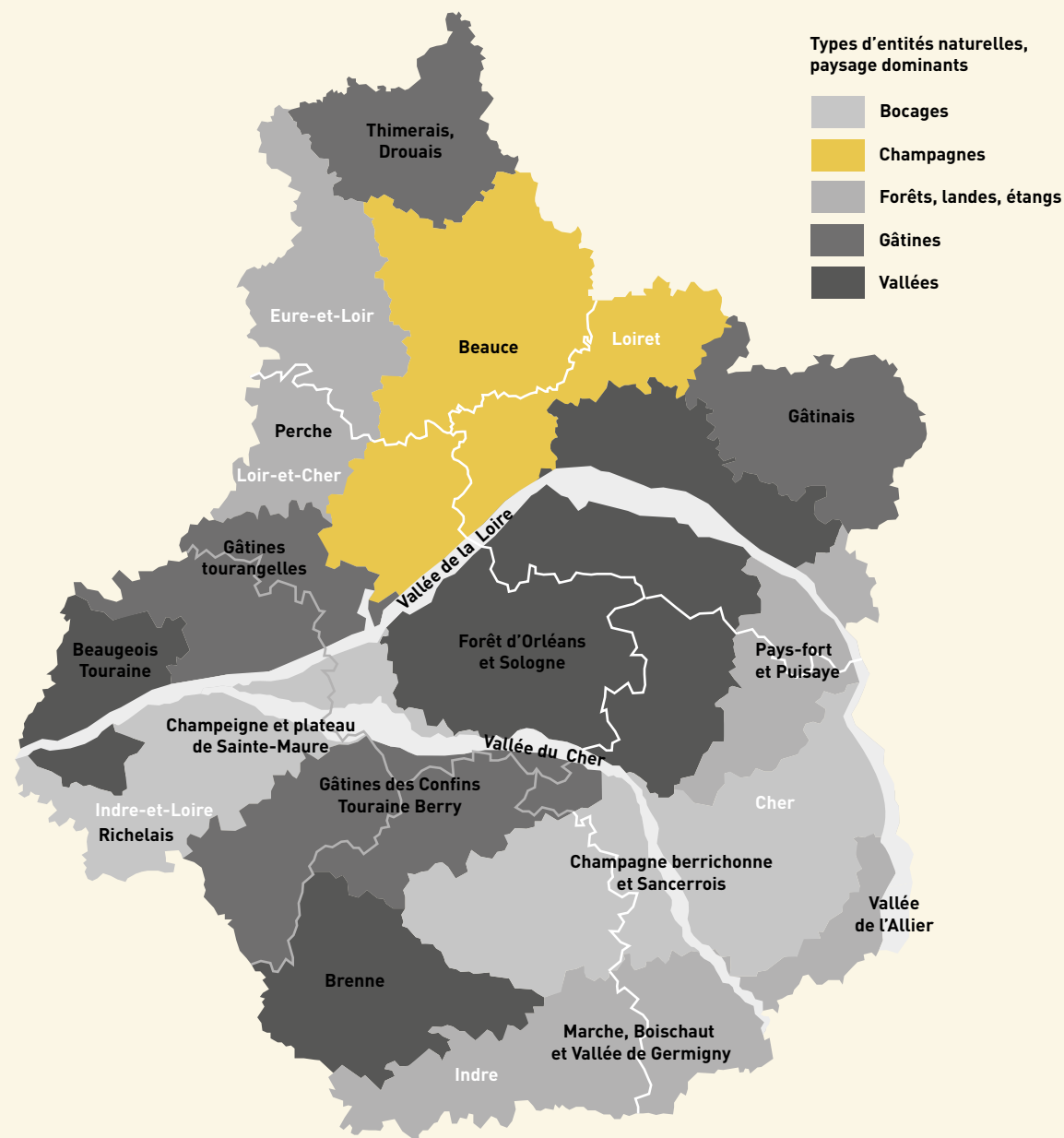
- **Site internet de la marque Végétal local** : <https://www.vegetal-local.fr/>
- **Accès aux listes des producteurs en Végétal local** : <https://www.vegetal-local.fr/vegetaux-producteurs/recherche>
- **Guide à destination des prescripteurs : de la graine aux paysages, pourquoi et comment prescrire des végétaux sauvages et locaux** : <https://www.vegetal-local.fr/prescripteurs-vos-ressources-a-telecharger>
- **Accès aux documents de référence** : <https://www.vegetal-local.fr/la-marque>





Planter local ?

Arbres et arbustes du Centre-Val de Loire



La Beauce

11. La Beauce



1. Les arbrisseaux et les lianes (hauteur à l'âge adulte inférieure à 1 m)



Plantation
de haie



Boisements



Bords de cours
d'eau, de mares
et d'étangs



Couleurs
des fleurs
présentant
un intérêt
esthétique



Espèce
mellifère



Espèce
allergisante



Chèvrefeuille des bois

Lonicera periclymenum L.



Utilisations possibles

Caractéristiques principales

Feuillage
Période de floraison
Humidité du sol
pH du sol
Exposition

Caduc
Juin à août
Assez sec à humide
Acide à faiblement calcaire
Lumière à mi-ombre

Particularités

- Fruits comestibles pour la faune
- Espèce mellifère
- Toxique pour l'humain
- Fleurs odorantes



Daphné lauréole

Daphne laureola L.



Utilisations possibles

Caractéristiques principales

Feuillage
Période de floraison
Humidité du sol
pH du sol
Exposition

Persistant
Février-mars
Sec à frais
Neutre à calcaire
Mi-ombre à ombre

Particularités

- Fruits comestibles pour la faune
- Espèce mellifère
- Toxique pour l'humain



Lierre

Hedera helix L.



Utilisations possibles

Caractéristiques principales

Feuillage
Période de floraison
Humidité du sol
pH du sol
Exposition

Persistant
Septembre-octobre
Sec à humide
Acide à calcaire
Pleine lumière

Particularités

- Fruits comestibles pour la faune
- Espèce mellifère
- Plante couvre-sol
- Toxique pour l'Homme



2. Les arbustes (hauteur à l'âge adulte inférieure à 7 m)



Plantation
de haie



Boisements



Bords de cours
d'eau, de mares
et d'étangs



Couleurs
des fleurs
présentant
un intérêt
esthétique



Espèce
mellifère



Espèce
allergisante



Aubépine à deux styles

Crataegus laevigata (Poir.) DC.

Utilisations possibles



Caractéristiques principales

Feuillage
Période de floraison
Humidité du sol
pH du sol
Exposition

Caduc
Avril-mai
Frais à humide
Faiblement acide à calcaire
Lumière à mi-ombre

Particularités

- Fruits comestibles pour la faune
- Espèce mellifère
- Bon combustible
- Porte-greffe
- Maladie : feu bactérien
- Soumise à Passeport Phytosanitaire Européen (DRAAF)



Aubépine à un style

Crataegus monogyna Jacq.

Utilisations possibles



Caractéristiques principales

Feuillage
Période de floraison
Humidité du sol
pH du sol
Exposition

Caduc
Mai
Très sec à assez humide
Très variable
Lumière à mi-ombre

Particularités

- Fruits comestibles pour la faune
- Espèce mellifère
- Bon combustible
- Porte-greffe
- Maladie : Feu bactérien



Bourdaine

Frangula alnus Mill.

Utilisations possibles



Caractéristiques principales

Feuillage
Période de floraison
Humidité du sol
pH du sol
Exposition

Caduc
Mai
Sec à très humide
Acide à calcaire
Lumière à mi-ombre

Particularités

- Fruits comestibles pour la faune
- Espèce mellifère
- Toxique pour l'humain
- Utilisé en vannerie



Buis

Buxus sempervirens L.

Utilisations possibles



Caractéristiques principales

Feuillage
Période de floraison
Humidité du sol
pH du sol
Exposition

Persistant
Mars-avril
Sec
Faiblement acide à calcaire
Mi-ombre

Particularités

- Espèce mellifère
- Toxique pour l'humain
- Ravageur : Pyrale du buis
- Maladies : Cylindrocladiose (champignon parasite)



Cerisier de Sainte-Lucie

Prunus mahaleb L.

Utilisations possibles



Caractéristiques principales

Feuillage
Période de floraison
Humidité du sol
pH du sol
Exposition

Caduc
Avril
Sec
Neutre à calcaire
Pleine lumière

Particularités

- Fruits comestibles pour la faune
- Espèce mellifère
- Très bon combustible
- Porte-greffe d'arbres fruitiers



Cornouiller mâle

Cornus mas L.

Utilisations possibles



Caractéristiques principales

Feuillage
Période de floraison
Humidité du sol
pH du sol
Exposition

Caduc
Mars-avril
Très sec à assez sec
Neutre à calcaire
Lumière à mi-ombre

Particularités

- Espèce mellifère
- Fruits comestibles à maturité (cornouilles), utilisées pour la confection de confitures



Cornouiller sanguin

Cornus sanguinea L.

Utilisations possibles



Caractéristiques principales

Feuillage
Période de floraison
Humidité du sol
pH du sol
Exposition

Caduc
Mai à juillet
Sec à assez humide
Neutre à calcaire
Lumière à mi-ombre

Particularités

- Fruits comestibles pour la faune
- Espèce mellifère
- Faiblement toxique pour l'humain
- Attention à ne pas utiliser la sous-espèce horticoles *australis* (invasive)



Fusain d'Europe

Evonymus europaeus L.

Utilisations possibles



Caractéristiques principales

Feuillage
Période de floraison
Humidité du sol
pH du sol
Exposition

Caduc
Avril-mai
Sec à frais
Faiblement acide à calcaire
Lumière à mi-ombre

Particularités

- Espèce mellifère
- Toxique pour l'humain
- Fruits rose-violacés persistant longtemps sur l'arbuste
- Charbon de bois ferme, outil de dessin (fusain)



Genêt à balais

Cytisus scoparius (L.) Link

Utilisations possibles



Caractéristiques principales

Feuillage
Période de floraison
Humidité du sol
pH du sol
Exposition

Caduc
Mai à juillet
Assez sec à frais
Acide
Pleine lumière

Particularités

- Espèce mellifère
- Toxique pour l'humain
- Attention à ne pas utiliser la sous-espèce horticoles *reverchonii*





Genévrier commun

Juniperus communis L.

Utilisations possibles



Caractéristiques principales

Feuillage

Période de floraison

Humidité du sol

pH du sol

Exposition

Persistant

Avril-mai

Sec

Très variable

Pleine lumière

Particularités

- Fruits comestibles pour la faune

- Espèce allergisante

- Utilisation des baies (liqueur, condiments)



Groseillier à maquereau

Ribes uva-crispa L.

Utilisations possibles



Caractéristiques principales

Feuillage

Période de floraison

Humidité du sol

pH du sol

Exposition

Caduc

Mars-avril

Frais

Faiblement acide à calcaire

Mi-ombre ou ombre

Particularités

- Espèce mellifère

- Fruits comestibles



Groseiller rouge

Ribes rubrum L.

Utilisations possibles



Caractéristiques principales

Feuillage

Période de floraison

Humidité du sol

pH du sol

Exposition

Caduc

Avril-mai

Humide

Faiblement acide à neutre

Mi-ombre

Particularités

- Espèce mellifère

- Fruits comestibles (groseilles)



Nerprun purgatif

Rhamnus cathartica L.

Utilisations possibles



Caractéristiques principales

Feuillage

Période de floraison

Humidité du sol

pH du sol

Exposition

Caduc

Mai-juin

Sec

Faiblement acide à calcaire

Lumière à mi-ombre

Particularités

- Fruits comestibles pour la faune

- Toxique pour l'humain



Noisetier, Coudrier

Corylus avellana L.

Utilisations possibles



Caractéristiques principales

Feuillage

Période de floraison

Humidité du sol

pH du sol

Exposition

Caduc

Janvier à mars

Sec à assez humide

Faiblement acide à neutre

Mi-ombre à ombre

Particularités

- Espèce allergisante

- Fruits comestibles (noisettes)

- Assez bon combustible



Prunellier

Prunus spinosa L.

Utilisations possibles



Caractéristiques principales

Feuillage

Période de floraison

Humidité du sol

pH du sol

Exposition

Caduc

Avril

Sec à très humide

Faiblement acide à calcaire

Lumière à mi-ombre

Particularités

- Espèce mellifère

- Fruits comestibles à l'état blet (prunelles) parfois distillés

- Porte-greffe d'arbres fruitiers



Rosier des champs

Rosa arvensis Huds.

Utilisations possibles



Caractéristiques principales

Feuillage

Période de floraison

Humidité du sol

pH du sol

Exposition

Caduc

Juin-juillet

Sec à frais

Acide à calcaire

Mi-ombre

Particularités

- Espèce mellifère



Saule cendré

Salix cinerea L.

Utilisations possibles



Caractéristiques principales

Feuillage

Période de floraison

Humidité du sol

pH du sol

Exposition

Caduc

Mars-avril

Humide

Très variable

Pleine lumière

Particularités

- Espèce mellifère

- Espèce allergisante



Saule marsault

Salix caprea L.

Utilisations possibles



Caractéristiques principales

Feuillage

Période de floraison

Humidité du sol

pH du sol

Exposition

Caduc

Mars-avril

Frais à très humide

Acide à neutre

Pleine lumière

Particularités

- Espèce mellifère

- Espèce allergisante



Saule roux

Salix atrocinerea Brot.

Utilisations possibles



Caractéristiques principales

Feuillage

Période de floraison

Humidité du sol

pH du sol

Exposition

Caduc

Mars-avril

Sec à très humide

Acide

Pleine lumière

Particularités

- Espèce mellifère

- Espèce allergisante





Sureau noir
Sambucus nigra L.

■ Utilisations possibles


■ Caractéristiques principales

Feuillage
Période de floraison
Humidité du sol
pH du sol
Exposition

Caduc
Juin-juillet
Assez sec à humide
Faiblement acide à calcaire
Mi-ombre à lumière

■ Particularités

- Fruits comestibles pour la faune
- Espèce mellifère 
- Fruits comestibles cuits (distillerie, confitures)
- Fleurs très odorantes, utilisées en cuisine





Troène commun
Ligustrum vulgare L.

■ Utilisations possibles


■ Caractéristiques principales

Feuillage
Période de floraison
Humidité du sol
pH du sol
Exposition

Caduc ou marcescent
Mai-juin
Sec à frais
Neutre à calcaire
Lumière ou demi-ombre

■ Particularités

- Fruits comestibles pour la faune
- Espèce mellifère 
- Espèce allergisante 
- Toxique pour l'humain
- Fleurs très odorantes





Viorne lantane
Viburnum lantana L.

■ Utilisations possibles


■ Caractéristiques principales

Feuillage
Période de floraison
Humidité du sol
pH du sol
Exposition

Caduc
Mai-juin
Sec à frais
Neutre à calcaire
Lumière à mi-ombre

■ Particularités

- Fruits comestibles pour la faune
- Espèce mellifère 





Viorne obier
Viburnum opulus L.

■ Utilisations possibles


■ Caractéristiques principales

Feuillage
Période de floraison
Humidité du sol
pH du sol
Exposition

Caduc
Mai-juin
Frais à très humide
Faiblement acide à calcaire
Lumière à mi-ombre

■ Particularités

- Fruits comestibles pour la faune
- Espèce mellifère 
- Toxique pour l'humain



3. Les arbres (hauteur à l'âge adulte supérieure à 7 m)

**Plantation de haie****Boisements****Bords de cours d'eau, de mares et d'étangs****Couleurs des fleurs présentant un intérêt esthétique****Espèce mellifère****Espèce allergisante**



Alisier torminal
Sorbus torminalis (L.) Crantz

■ Utilisations possibles


■ Caractéristiques principales

Feuillage
Période de floraison
Humidité du sol
pH du sol
Exposition

Caduc
Mai
Assez sec à frais
Très variable
Pleine lumière

■ Particularités

- Fruits comestibles pour la faune
- Espèce mellifère 
- Fruits parfois distillés
- Excellent combustible
- Maladie : Feu bactérien





Aulne glutineux
Alnus glutinosa (L.) Geartn.

■ Utilisations possibles


■ Caractéristiques principales

Feuillage
Période de floraison
Humidité du sol
pH du sol
Exposition

Caduc
Mars-avril
Très humide
Acide à calcaire
Lumière à mi-ombre

■ Particularités

- Graines comestibles pour la faune
- Espèce allergisante 
- Bois imputrescible





Bouleau verruqueux
Betula pendula Roth

■ Utilisations possibles


■ Caractéristiques principales

Feuillage
Période de floraison
Humidité du sol
pH du sol
Exposition

Caduc
Avril-mai
Très variable
Acide à faiblement calcaire
Pleine lumière

■ Particularités

- Graines comestibles pour la faune
- Espèce allergisante 
- Bon combustible





Charme
Carpinus betulus L.

■ Utilisations possibles


■ Caractéristiques principales

Feuillage
Période de floraison
Humidité du sol
pH du sol
Exposition

Caduc
Avril-mai
Assez sec à frais
Faiblement acide à neutre
Mi-ombre à ombre

■ Particularités

- Espèce allergisante 
- Excellent combustible
- Bon brise-vent



14

15



Chêne pédonculé

Quercus robur L.

■ Utilisations possibles



■ Caractéristiques principales

Feuillage	Caduc
Période de floraison	Avril-mai
Humidité du sol	Assez sec à humide
pH du sol	Acide à neutre
Exposition	Pleine lumière

■ Particularités

- Fruits comestibles pour la faune
- Espèce mellifère 
- Espèce allergisante   
- Bon combustible



Chêne pubescent

Quercus pubescens Wild.

■ Utilisations possibles



■ Caractéristiques principales

Feuillage	Caduc
Période de floraison	Avril
Humidité du sol	Sec
pH du sol	Faiblement acide à calcaire
Exposition	Pleine lumière

■ Particularités

- Fruits comestibles pour la faune
- Espèce mellifère 
- Espèce allergisante   
- Le meilleur des chênes truffiers
- Bon combustible



Chêne sessile

Quercus petraea (Mattuschka) Liebl.

■ Utilisations possibles



■ Caractéristiques principales

Feuillage	Caduc
Période de floraison	Mai
Humidité du sol	Sec à frais
pH du sol	Très variable
Exposition	Lumière à mi-ombre

■ Particularités

- Fruits comestibles pour la faune
- Espèce mellifère 
- Espèce allergisante   
- Bon combustible



Érable champêtre

Acer campestre L.

■ Utilisations possibles



■ Caractéristiques principales

Feuillage	Caduc
Période de floraison	Avril-mai
Humidité du sol	Sec à frais
pH du sol	Faiblement acide à calcaire
Exposition	Lumière à mi-ombre

■ Particularités

- Espèce mellifère   
- Espèce allergisante 
- Bon combustible



Frêne commun

Fraxinus excelsior L.

■ Utilisations possibles



■ Caractéristiques principales

Feuillage	Caduc
Période de floraison	Avril
Humidité du sol	Très variable
pH du sol	Légèrement acide à calcaire
Exposition	Lumière à mi-ombre

■ Particularités

- Espèce mellifère 
- Espèce allergisante  
- Très bon combustible
- Maladie : Chalarose (champignon), en extension dans la région, plantation déconseillée



Merisier

Prunus avium L.

■ Utilisations possibles



■ Caractéristiques principales

Feuillage	Caduc
Période de floraison	Avril-mai
Humidité du sol	Assez sec à frais
pH du sol	Faiblement acide à neutre
Exposition	Mi-ombre

■ Particularités

- Fruits comestibles pour la faune
- Espèce mellifère 
- Porte-greffe d'arbres fruitiers
- Fruits amers (merises), parfois distillés
- Maladie : sharka (maladie virale) 



Orme champêtre

Ulmus minor Mill.

■ Utilisations possibles



■ Caractéristiques principales

Feuillage	Caduc
Période de floraison	Mars-avril
Humidité du sol	Assez sec à très humide
pH du sol	Faiblement acide à calcaire
Exposition	Pleine lumière

■ Particularités

- Espèce allergisante 
- Maladie : graphiose (champignon)
- Arbre rural traditionnel, souvent traité en têtard



Saule blanc

Salix alba L.

■ Utilisations possibles



■ Caractéristiques principales

Feuillage	Caduc
Période de floraison	Avril-mai
Humidité du sol	Inondé une partie de l'année
pH du sol	Faiblement acide à calcaire
Exposition	Pleine lumière

■ Particularités

- Espèce mellifère  
- Espèce allergisante 
- Arbre souvent traité en têtard pour la vannerie (osier)



Tilleul à grandes Feuilles

Tilia platyphyllos Scop.

■ Utilisations possibles



■ Caractéristiques principales

Feuillage	Caduc
Période de floraison	Juin-juillet
Humidité du sol	Sec
pH du sol	Faiblement acide à calcaire
Exposition	Ombre à mi-ombre

■ Particularités

- Espèce mellifère  
- Espèce allergisante 
- Fleurs odorantes (infusions)



Tremble

Populus tremula L.

■ Utilisations possibles



■ Caractéristiques principales

Feuillage	Caduc
Période de floraison	Mars-avril
Humidité du sol	Frais à très humide
pH du sol	Acide à calcaire
Exposition	Pleine lumière

■ Particularités

- Espèce allergisante 